

Date de convocation : 02/04/2021

Date d'affichage : 02/04/2021

REUNION DU 9 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni le neuf avril 2021 à 16H00 en salle des fêtes à titre exceptionnel en raison de la crise sanitaire COVID-19, sous la présidence de Mme MALLET Dominique, Maire.

Etaient présents : D.MALLET D. BONNEVILLE C.DAMIS CH. DEVILLERS M. CAILLEUX J.DOURLENS R. LECLERCQ E. BLONDIN C. DEPOILLY E.CRUSEL C.MICHEL O.PINEAU S. LECAT

N. BIGOT donne pouvoir à M. CAILLEUX

B ALIX donne pouvoir C DEPOILLY

Secrétaire de Séance : Corinne DEPOILLY

Secrétaire auxiliaire : Stéphanie VARIN

1/ Réunion de conseil municipal à huis clos en salle des fêtes

Madame le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal l'autorisation de tenir la réunion à huis clos en salle des fêtes

Le huis clos est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance à l'unanimité.

2/ BUDGET COMMUNE COMPTE DE GESTION 2020

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du receveur.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2020 du budget COMMUNE et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

3 / BUDGET COMMUNE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif 2020, présenté au Conseil Municipal, résume ainsi :

Section d'exploitation :

Dépenses : 677 626.58€

Recettes : 795 756.54€

+ 118 129.96€

Excédent 2019 + 242 701.26€

Soit un excédent de + 360 831.22€

Section d'investissement :

Dépenses : 53 321.94 €

Recettes : 21 150.19 €

- 32 171.75€

Excédent 2019 + 222 308.25 €

Soit un excédent de + 190 136.50 €

Madame le Maire quitte la salle et Mr CAILLEUX fait voter le compte administratif.

Le compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire réintègre la salle et remercie l'assemblée.

AFFECTATION DE RESULTAT

L'excédent d'exploitation 2020 est affecté en totalité au compte 002 fonctionnement pour 360 831.22€

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'approuver l'affectation de résultat.

4/ BUDGET CAMPING COMPTE DE GESTION 2020

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du receveur.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2020 du budget CAMPING et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

5/ BUDGET CAMPING COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif 2020, présenté au Conseil Municipal, résume ainsi :

Section d'exploitation :

Dépenses : 100 412.94€

Recettes : 96 984.90€

- 3 428.04€

Excédent 2019 115 685.89€

Soit un excédent de + 117 332.89€

Section d'investissement :

Dépenses : 7 856.54 €

Recettes : 7 517.50€

- 339.04€

Déficit 2019 – 3 442.28 €

Soit un déficit de - 3 781.32 €

Madame le Maire quitte la salle et Mr CAILLEUX fait voter le compte administratif.

Le compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire réintègre la salle et remercie l'assemblée.

AFFECTATION DE RESULTAT

L'excédent d'exploitation 2020 est affecté au compte 002 fonctionnement pour + 113 551.57€ besoin de financement au 1068 pour 3781.32€.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'approuver l'affectation de résultat.

8/ BUDGET ASSAINISSEMENT COMPTE DE GESTION 2020

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du receveur.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2020 du budget ASSAINISSEMENT et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

9/ BUDGET ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif 2020, présenté au Conseil Municipal, résume ainsi :

Section d'exploitation :

Dépenses : 11 839.21€

Recettes : 51 093.90€

+ 39 254.69€

Excédent 2019 11 642.69€

Soit un excédent de + 50 897.38€

Section d'investissement :

Dépenses : 48 833.11€

Recettes : 47 974.94 €

- 858.17€

Déficit 2019 – 37 383.03 €

Soit un déficit de – 38 241.20 €

Madame le Maire quitte la salle et Mr CAILLEUX fait voter le compte administratif.

Le compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire réintègre la salle et remercie l'assemblée.

AFFECTATION DE RESULTAT

L'excédent d'exploitation 2020 est affecté au compte 002 fonctionnement pour + 12 656.18€ besoin de financement au 1068 pour 38 241.20€.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'approuver l'affectation de résultat.

10/ CAMPING SAISON 2021 : TARIFS ET CREATIONS DES EMPLOIS SAISONNIERS

Mme le Maire précise que le règlement intérieur du camping est à la disposition de chacun, il sera voté le 13 avril 2021 lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

Les tarifs sont définis comme suit à l'unanimité par le Conseil Municipal :

- Emplacement saison (1 caravane et 1 véhicule) 4.50€
- Emplacement hors saison (1 caravane et 1 véhicule) 4.00€
- Adulte et enfant +7ans 4.50€
- Enfant de 3 à 7 ans (gratuit en dessous de 3 ans) 2.50€
- Visiteur piéton 3.00€
- Par animal 1.00€
- 2^{ème} caravane 2€
- 2^{ème} véhicule léger 3€
- 2^{ème} véhicule utilitaire 5€
- 2^{ème} moto 1.50€
- Branchement électrique 10 ampères 5€
- Jeton machine à laver 5€
- Jeton sèche-linge 3€
- Garage mort saison 5€
- Garage mort hors saison 4€
- Caution badge barrière (par chèque rendu en fin de location sur restitution du badge) 100€
- Participation mesure covid (par jour et par emplacement) 0.50€
- Frais de remise en état du terrain (en cas de non-respect de la section 1 article 3 du règlement intérieur) 20€

Taxe de séjour et TVA à 10% incluses dans le tarif

TARIFS COMMERCES 2021

Mr BONNEVILLE précise que Monsieur POUPART a donné sa réponse et qu'il est d'accord pour un loyer à 1920€ TTC pour le BAR.

Les tarifs des commerces seront votés lors de la prochaine séance, le 13 avril 2021.

EMPLOIS

4 AGENTS D'ACCUEIL

3 AGENTS DE SURVEILLANCE

3 FEMMES DE MENAGE

La création des emplois est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Madame le Maire précise qu'une seule employée de la commune à accepter d'aller faire le ménage au camping.

Mr BONNEVILLE précise que des bracelets seront mis autour du poignet de chaque campeur. Une carte devra être mise sur les tableaux de bord des véhicules admis dans le camping.

11/ RENOUVELLEMENT DU MARCHE D'ASSURANCE STATUTAIRE AU 1^{ER} JANVIER 2022

Le Centre de Gestion de la Somme offre à ses collectivités et établissements publics affiliés l'opportunité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en matière de protection sociale, en mutualisant les risques.

Ce contrat couvrira tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L : décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, temps partiel thérapeutique, maternité- paternité- adoption,
- Agents affiliés à l'IRCANTEC : accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité- paternité- adoption,

Et aura les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à effet du 1^{er} janvier 2022
- Régime de contrat : capitalisation
- Nombre d'agents affiliés à la C.N.R.A.C.L recensés au 31 décembre 2020 : 6
- Nombre d'agents affiliés à l'IRCANTEC recensés au 31 décembre 2020 : 3

S'agissant d'un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, au terme de la consultation, la collectivité territoriale aura la faculté de ne pas adhérer, pour tout ou partie, à ce nouveau contrat.

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centre de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Entendu le rapport de présentation ;

DECIDE

Article 1 : de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Somme de négocier un contrat d'assurances statutaires auprès d'une compagnie d'assurance agréée pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025 ;

Article 2 : d'autoriser l'autorité territoriale à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

12/ DIVERS

Mr DEVILLERS précise qu'une personne ne souhaite plus prendre sa hutte. La commission du marais se réunie mercredi 14 avril prochain, ce point sera évoqué.

Mme le Maire revient sur l'incendie de la place de l'Abbé Holleville. Elle salue le dévouement de Madame CHERRON de SOLIHA envers les deux familles sinistrées. Un accompagnement des familles au-delà des attributions de cette employée de SOLIHA. Un logement a été trouvé pour une des familles et l'autre famille est à l'hôtel grâce à la prise en charge de l'assurance. Le CCAS a décidé d'octroyer une aide à hauteur de 500€ pour chaque famille. La famille qui a tout perdu aura 400€ d'aide d'urgence supplémentaire.

Madame le Maire précise qu'il faudra réfléchir à un logement de secours en cas de besoin.

Des panneaux sont installés ou renouvelés un peu partout sur la commune.

La décision a été prise de ne pas prendre de sauveteurs cette année au vu du peu de marge de manœuvre du budget camping. Toutes les démarches ont été faites dans le respect de la réglementation.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a pris contact avec Mr le Maire de BOURSEVILLE concernant 2 enfants qui n'ont pas obtenus de dérogation pour la fréquentation de l'école de Woignarue à la rentrée prochaine. Mr le Maire de BOURSEVILLE a très bien compris la position de la commune de Woignarue, mais il se doit de défendre l'avenir de son école.

Un diagnostic doit être fait par la FDE 80 concernant l'éclairage public afin d'optimiser les dépenses d'énergies.

Deux bornes incendie ont été réparées.

Aucun autre point n'étant soulevé, la séance est levée à 17h45.